

# Diadème Patrimoine III

FIP Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie



**UFG-Siparex** 

## FIP Diadème Patrimoine III

La Française AM s'est associée au groupe Siparex, le spécialiste indépendant du capital investissement dans les PME depuis plus de 30 ans. Animés par des valeurs communes et privilégiant une grande proximité avec les entreprises, nos deux groupes ont décidé de mettre en place un partenariat en matière de private equity. UFG Private Equity est devenu UFG-Siparex.

Cette nouvelle société de gestion bénéficie des expertises et savoir-faire de :

- Groupe Siparex en matière de capital investissement : 50 professionnels, des bureaux à Paris, Lyon, Lille, Nantes, Strasbourg et Besançon ; 1 milliard d'euros sous gestion
- ✓ La Française AM en matière d'investissements cotés : société de gestion en valeurs mobilières La Française des Placements, à la réputation établie et aux process de gestion rigoureux ; réseau Crédit Mutuel Nord Europe offrant la possibilité à UFG-Siparex d'étudier des opportunités d'investis-sement de sociétés clientes de ce réseau bancaire, et sur lesquelles a priori la concurrence est moins élevée

Diadème Patrimoine III, Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), a pour objectif de faire bénéficier tout investisseur du potentiel de développement des PME/PMI, dans un cadre fiscal avantageux, en contrepartie d'une durée de détention minimum de 7 ans et maximum de 10 ans (7 ans prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion soit au plus tard jusqu'au 23 avril 2021) et d'une prise de risque en capital.

La réglementation prévoit, pour promouvoir le développement des PME/PMI, qu'une réduction d'impôt sur la fortune soit accordée aux investisseurs. La loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA) a en effet introduit en 2007 un nouveau dispositif permettant aux redevables de l'ISF de réduire leur impôt sur la fortune en souscrivant des parts de FIP. Cette réduction permet d'imputer 50 % de la fraction investie dans des sociétés éligibles sur l'ISF à payer (hors droits d'entrée).

#### La spécificité de Diadème Patrimoine III

Dans le cadre des investissements dans la partie éligible au quota de 60 %, l'objectif du Fonds est d'investir dans des petites et moyennes entreprises non cotées ou cotées. L'exposition en sociétés cotées, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, n'excèdera pas 20 % de l'actif du Fonds.

UFG-Siparex a arrêté le pourcentage d'investissement du Fonds dans les sociétés permettant de bénéficier de la réduction et de l'exonération relative à l'impôt sur la fortune à hauteur de 70 % du montant total des souscriptions.

Pour la part de l'actif soumise aux critères de proximité (60 %), le Fonds investira dans des sociétés situées dans les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Picardie dans lesquelles le contexte économique est

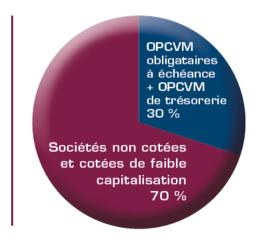
favorable au capital investissement. Présentant un tissu d'entreprises très dense, ces trois régions permettront à UFG-Siparex d'opérer une sélection rigoureuse de sociétés éligibles matures et affichant un potentiel de rentabilité jugé attractif par les équipes de UFG-Siparex.

#### Un fonds offrant la possibilité de distribution partielle à compter de la 6e année

L'intégration dans la poche libre du portefeuille de fonds obligataires à échéance 2014 et 2016, sélectionnés au sein de la gamme La Française AM ou dans des sociétés de gestion externes, est une autre spécificité. Ces fonds sont constitués d'obligations françaises, étrangères ou euro dont la maturité est antérieure à la date d'échéance du fonds. Ils peuvent également comprendre des obligations à revenus fixes, à revenus variables ou indexés ainsi que tout instrument de trésorerie.

Cette allocation au sein de la poche libre de 30 %, complétée par des OPCVM de trésorerie, permet aussi d'offrir la possibilité (non garantie) aux investisseurs de recevoir, à l'issue de la durée légale de détention minimum de 5 ans pour bénéficier des avantages fiscaux, une partie de leur investissement allouée aux fonds à échéance au sein de la poche libre du FIP Diadème Patrimoine III. Le montant sera distribué de façon discrétionnaire par la société de gestion et grâce à la vente des OPCVM obligataires une fois arrivés à échéance, qui viendra diminuer les liquidités du fonds. Les porteurs seront alors exposés plus fortement aux sociétés non cotées et aux risques qui leur sont liés. Autre avantage, si le fonds distribue, le montant perçu par les investisseurs n'est pas imposable dans la mesure où il s'apparente à un remboursement de capital (dans la limite du montant de la souscription).

#### Allocation cible



La Société de Gestion s'engage à ce que le montant total des frais n'excède pas 10 % de l'Actif Net du Fonds par an.

Les frais de gestion du FIP Diadème Patrimoine III s'élèveront à 3,35 % maximum (frais de fonctionnement inclus). Ce taux résulte du calcul théorique appliquant un taux de 4,26 % sur la seule poche éligible et un taux de 0 % sur la poche libre.

Tableau récapitulatif des frais	
Droits d'entrée	5 % maximum
Frais de gestion et de fonctionnement	Annuellement, 3,35 % maximum de l'actif net : - 2,95 % de frais de gestion : 4,26 % sur la poche éligible et 0 % sur la poche libre - 0,40 % de frais de commissaire aux comptes, dépositaire, délégataire de gestion administrative et comptable
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	1 % TTC maximum sur une base annuelle (payable sur facture)
Frais de transaction	Annuellement, sur facture, dans la limite de 0,50 % TTC de l'Actif Net du Fonds.
Frais de constitution	1 % TTC du montant total des souscriptions et un montant minimal de 15 000 euros
Frais de gestion indirects	Ce FIP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion sont généralement d'un maximum de 3 % TTC.
Commission de rachat acquise au Fonds	3 % maximum les 7 premières années ; 0 % ensuite.

#### Les plus de Diadème Patrimoine III

Jusqu'à 35 % de réduction d'ISF\* (en contrepartie d'un blocage jusqu'au 23 avril 2021 au plus tard des sommes versées)

Exemple: un investissement de 10 000 euros dans le fonds Diadème Patrimoine III permet une réduction de : 10 000 x 50 % x 70 %<sup>(1)</sup> = 3 500 euros au titre de l'ISF **soit 35** % **de l'investissement** (hors droits d'entrée)

- (1) 70 % correspond au montant de l'actif investi dans des sociétés éligibles à la réduction d'ISF
- ✓ Une réduction d'ISF\* à l'entrée : applicable sur la déclaration d'ISF de l'année de souscription si celle-ci est réalisée avant le 28 mai 2012
- Une exonération des plus-values à l'issue de la durée de détention (hors prélèvements sociaux)
- Un produit accessible dès 1 000 € (10 parts à 100 € chacune hors droit d'entrée)
- Des frais de gestion de 3,35 % déterminés de manière à ne rémunérer que la poche éligible de 70 % (les délégataires étant rémunérés par la commission de gestion payée par le fonds à la société de gestion)
- Une société de gestion spécialisée composée d'une équipe d'une dizaine de professionnels
- ✓ Une poche libre de 30 % investie notamment dans des fonds obligataires à échéance à hauteur de 20 %
- ✓ La possibilité (non garantie), pour l'investisseur, de bénéficier d'une distribution partielle à compter de la 6e année
- La sélection de sociétés matures à fort potentiel (opérations de capital développement et capital risque mature)
  - \* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les conditions sont décrites dans la notice d'information et le règlement de Diadème Patrimoine III.

#### Les risques associés de Diadème Patrimoine III

Sur la part de l'actif éligible au quota (70 % au moins), les risques associés pourront notamment être les suivants :

✓ Risque d'illiquidité, pour une exposition maximale de 70 %: le Fonds pourra investir dans des actifs non cotés, qui par définition ne sont pas liquides. Ainsi, lorsque le Fonds décidera de céder ces actifs, les offres qui seront reçues pourront prendre en compte une décote d'illiquidité ou le Fonds supportera le risque de ne recevoir qu'une seule offre voire pas d'offre, ce qui pourra amener le Fonds à vendre des actifs à un prix décoté et inférieur à celui payé à l'achat ou à la souscription, ceci pouvant signifier une baisse de la valeur liquidative du Fonds;

- ✓ Risque lié à la faible capitalisation boursière des sociétés cotées, pour une exposition maximale de 20 %: le Fonds pourra être investi sur les marchés des valeurs de petite capitalisation, sur lesquels le volume des transactions est réduit. Sur ces marchés, les mouvements des cours sont donc plus marqués et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement:
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : l'investissement des actifs du Fonds en titres de jeunes sociétés peut impacter significativement la valeur liquidative du Fonds.
- Risque de perte en capital : le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il existe un risque de perdre tout ou partie du capital initialement investi :
- Risque lié au niveau élevé des frais : en raison du niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé le Fonds, la rentabilité de l'investissement des souscripteurs suppose une performance élevée :

Sur la part de l'actif non éligible au quota (30 % au plus), les risques associés pourront notamment être les suivants :

- ✓ Risque de crédit pour une exposition maximale de 20 % : l'incapacité éventuelle d'une société de faire face à ses obligations financières peut entraîner une diminution de la valeur de ses titres, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Ce risque sera d'autant plus important que le Fonds pourra investir à hauteur de 5 % de l'actif dans des titres de qualité "high yield" présentant des caractères spéculatifs;
- Risque de taux, pour une exposition maximale de 20 %: la variation du prix ou de la valorisation d'un actif peut résulter d'une variation des taux d'intérêt, et donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Pour bénéficier de l'avantage fiscal, l'investisseur doit conserver ses parts dans le FIP Diadème Patrimoine III jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la souscription. Néanmoins, il est rappelé que la durée de vie du produit est de 7 ans, prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion soit au plus tard jusqu'au 23 avril 2021, sauf cas de déblocage anticipé, auquel cas l'investisseur doit payer une commission de rachat versée au Fonds de 3 % maximum les 7 premières années (et de 0 % ensuite).

# Le FIP Diadème Patrimoine III en quelques mots



## Une allocation spécifique

Pour donner droit à une réduction ISF, l'actif de ce Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) doit respecter une répartition spécifique. Dans le cadre des investissements dans la partie éligible au quota de 70 %, l'objectif du Fonds est d'investir dans des petites et moyennes entreprises non cotées ou cotées. L'exposition en sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros n'excèdera pas 20 % de l'actif du Fonds (investissement dans la partie éligible au quota de 70 %).

UFG-Siparex a arrêté le pourcentage d'investissement du Fonds dans les sociétés permettant de bénéficier de la réduction et de l'exonération relative à l'impôt sur la fortune à hauteur de 70 % du montant total des souscriptions.

Pour la part de l'actif soumise aux critères de proximité (60 %), le Fonds investira dans des sociétés situées dans les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

# Une réduction d'ISF à l'entrée\*

L'investisseur bénéficie d'une réduction d'ISF portant sur 50 % de la fraction du montant investi dans des sociétés éligibles (hors droits d'entrée), dans la limite de 18 000 € par foyer fiscal, applicable dès l'année de souscription si celle-ci est réalisée avant le 28 mai 2012. Les avoirs de l'investisseur seront bloqués jusqu'au 23 avril 2018 au plus tôt et jusqu'au 23 avril 2021 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé, auquel cas l'investisseur doit payer une commission de rachat de 3 % maximum (les 7 premières années).

L'avantage fiscal reste acquis en cas de décès ou d'invalidité.

\* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les conditions sont décrites dans la notice d'information et le règlement de Diadème Patrimoine III.

### Profil d'investisseurs

Le FIP est un produit d'investissement dans les actions non cotées et cotées qui présente un risque de perte en capital. Ce produit peut faire bénéficier ses porteurs de réductions d'impôt sur la fortune. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

# Exonération des plus-values

Les plus-values réalisées sur les parts de Diadème Patrimoine III seront exonérées d'impôts (hors prélèvements sociaux) à l'issue d'une période de détention d'au moins cinq ans.

### **Avertissement**

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimum de 7 ans et 10 ans maximum (7 ans prorogeable 3 fois un an sur décision de la société de gestion, c'est-à-dire jusqu'au 23 avril 2021 sauf en cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement). Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

# La Française AM, un groupe de gestion d'actifs multispécialiste

### **UFG-Siparex** (société de gestion)

Filiale de La Française AM et du Groupe Siparex avec 300 millions d'euros d'encours dédiée au capital investissement, UFG-Siparex exerce son activité sur l'axe essentiel du capital développement. UFG-Siparex privilégie ainsi l'investissement dans des sociétés de croissance, matures, à la fois dans des domaines innovants et dans des métiers traditionnels. Avec une offre de FCPI et FIP, UFG-Siparex met à la disposition des particuliers son savoir-faire bâti par ses actionnaires auprès des investisseurs institutionnels depuis 1977.

Diadème Patrimoine III est un Fonds d'Investissement de Proximité régi par l'article L.214-31 du Code monétaire et financier et par ses textes d'application. Diadème Patrimoine III a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 23 décembre 2010. La Française AM Partenaires dûment mandatée par UFG-Siparex, 27 rue Marbeuf - 75008 Paris, à l'effet de procéder au démarchage relatif au FIP Diadème Patrimoine III.

Le DICI et le règlement de Diadème Patrimoine III sont disponibles sur simple demande et téléchargeables sur le site www.lafrancaise-am.com

### **Groupe Siparex**

Le Groupe Siparex, créé il y a 33 ans, est le spécialiste français indépendant du capital investissement dans les PME. Le Groupe affiche des capitaux sous gestion de plus d'1 Md€, répartis entre le "capital développement /transmission" sur le segment du mid market et le "capital proximité et innovation" qui finance les sociétés technologiques, innovantes et régionales de proximité. A cela s'ajoute une activité de conseil dans les pays émergents.

Siparex couvre l'ensemble de l'Hexagone dans une stratégie de proximité à partir de Paris, Lyon, Besançon, Lille, Nantes, Strasbourg et est également implanté à Madrid et Milan. Le Groupe compte environ 90 collaborateurs dont 55 professionnels de l'investissement.

### La Française AM

Groupe de gestion d'actifs multi spécialiste, La Française AM est un gérant de convictions qui place l'intérêt et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations.

Par une approche de long terme et la combinaison de savoir-faire reconnus en gestion de valeurs mobilières comme en immobilier, La Française AM, offre des solutions d'investissement innovantes répondant aux attentes de ses clients, qu'ils soient institutionnels, réseaux bancaires, prescripteurs, particuliers, en France comme à l'international.

Acteur responsable, sa philosophie d'investissement est fondée sur la Gestion Dissymétrique™ et vise à intégrer les défis de demain pour forger ses convictions d'aujourd'hui.

Avec plus de 35 milliards d'euros d'actifs sous gestion, La Française AM, tout en bénéficiant d'une totale indépendance dans l'exercice de son métier, possède un actionnariat original mixant un actionnaire bancaire de référence, le CMNE, aux côtés d'institutionnels et des dirigeants et salariés du groupe.

www.lafrancaise-am-partenaires.com

www.lafrancaise-am-partenaires.com

Votre contact : La Française AM Partenaires - Agrément CECEI n°18673 X 173 boulevard Haussmann 75008 Paris France Tél. +33 (0)1 44 56 10 00 - Fax +33 (0)1 44 56 11 00

Société de gestion : UFG-Siparex - Société par actions simplifiée au capital de 500 000 € 452 276181 RCS PARIS - Agrément AMF : GP 04 032 du 27/04/2004